

Résolution présentée par la délégation du

Kiribati

Thème Développement durable

Concerne Construction d'îles flottantes

L'assemblée générale,

Relevant que l'article 25 de la déclaration universelle garantit à toute personne un niveau de vie suffisant et sous-entend le droit à logement décent où vivre, ce futur flux migratoire massif sera très difficile à gérer compte tenu des exigences de la déclaration,

Alarmée de constater que d'ici le milieu du siècle XXI siècle plus d'un milliard de personnes seront menacées par la montée des eaux selon le Giec,

Déplorant qu'un flux migratoire de centaine de millions de gens se produira dans le cas d'une montée des eaux maximale de 84 cm d'ici 2100 selon les prévisions du Giec,

Soulignant une indifférence gouvernementale et médiatique et à tous ces sérieux problèmes issue des conséquences très différées de la montée des eaux,

Ajoutant que l'inaction des Etats membres de l'ONU rendra difficile une réaction viable aux conséquences désastreuses de la montée des eaux,

Constatant que de nombreux projets tel que l'Oceanix émergent visant à remédier efficacement et durablement au problème de la montée des eaux,

- Propose
- la création d'une section, dans la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (UNFCCC) en coopération avec Le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (PNUEH), exclusivement dédiée à la montée des eaux et pour assurer que chaque pays membre de l'ONU consacre un certain pourcentage de son PIB à ce projet ;
  - la construction d'îles flottantes pour les pays fortement touchés par la montée des eaux sur les côtes ou en pleine mer en se basant sur le projet Oceanix dirigé par Bjarke Ingels Group (BIG), une agence danoise ;
  - la mise en place d'un système de propriétés non-spéculatives au sein de ces îles pour assurer aux habitants aucunes menaces d'expulsions ou autres pressions économiques.

Le texte français fait foi